L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 15 MAI 1880.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

E. B. Chevalley vs. Jno. T. Michel.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE pour le sixième et septième districts municipaux de la paroisse d'Orléans. No 2108.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District Judiciaire pour les sixième et septième districts municipaux de la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le second district de cette ville, SAMEDI, 15 mai 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlot L. de Ouest Bouligny, dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Water, Jena, Cadix et le fleuve Mississipi. La dite portion de terre mesure cent-vingt pieds de face à la rue Water, deux-cent vingt pieds plus ou moins sur la ligne qui la sépare de la balance du dit îlet, deux-cent-vingt pieds, plus ou moins de face à la rue Cadix, et cent-vingt pieds de face au dit fleuve. Ensemble avec tous les droits de nouvelle formation et d'accroissement de façade.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
14 avril—14, 21, 28 mai 5, 12, 15.

John V. Moore vs Algernon S. Bock et als.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE pour les Sixième et Septième Districts municipaux de la paroisse d'Orléans. No. 2114.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District Judiciaire pour les Sixième et Septième Districts municipaux de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI le 8 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

UN CERTAIN ILET DE TERRE, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans (faubourg Hurstville) ancienne paroisse Jefferson, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, aises, privilèges et avantages qui y appartiennent, désigné par le numéro vingt-deux, d'après un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 17 mars 1837, et déposé en l'étude de E. Barnett, à l'époque notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Eleanor, Laurel et Live Oak, et par la ligne de division de Bloomingdale, et a une façade de trois cents pieds (300) sur la rue Eleanor, deux cent cinquante-six pieds (256) sur la rue Live Oak, et deux cent-quatre-vingts pieds et quelques lignes sur la rue Laurel.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mai 15 22 29—5 8 juin

État de la Louisiane vs Bernard Barthe.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 1928. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de district pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, POUR TAXES D'ÉTAT DE 1876 ET 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le deuxième district de cette ville, JEUDI, 10 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet numéro cent soixante deux, borné par les rues Robin, Magazine, Camp et Terpsichore, et désigné par le numéro treize, mesurant cent vingt cinq pieds de face à la rue Robin sur une profondeur de cent vingt-huit pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8 Mai—8, 15, 22, 29—juin 5, 10.

État de la Louisiane vs. Horace L. Dufour.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans No 2310.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, POUR TAXES D'ÉTAT DE 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 10 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite; à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent trente-quatre, borné par les rues Carondelet, Julia, Girod et Baronne, et désigné par le lot numéro dix-neuf, mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8mai—8,15,22,29 juin5,10

État de la Louisiane vs. Jos. Cohn.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,197.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus POUR TAXES D'ÉTAT DE 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 10 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet numéro vingt-trois, borné par les rues Front, Gravier, Fulton et Commune, et désigné par le lot numéro cinq, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Front, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
8 mai—8,15,22,29—juin 5,10

James Beattie vs W. H. H. Whitterell.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,624. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MERCREDI 26 mai 1880, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° QUATRE LOTS DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, aises, privilèges, servitudes qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville et désignés comme lots Nos un, deux, trois et quatre, sur un plan dressé par C. Hedin, voyer, le 29 novembre 1850 et déposé dans l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville. Le lot No Un mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Waters, soixante-dix-huit pieds huit pouces de face à la rue Pleasant, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée et vingt-sept pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No Deux. Le lot No Deux mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois-quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante dix-sept pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne de division du lot No. Un, et de soixante-seize pieds un pouce et six lignes sur la ligne de division du No. Trois. Le lot No. Trois mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois-quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante seize pieds un pouce et six lignes sur la ligne de division du lot No deux et de soixante-quinze pieds quatre pouces, sur la ligne qui la divise du lot No quatre, et le dit lot No quatre, mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds et une ligne de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante quinze pieds quatre pouces sur la ligne qui la divise du lot No trois et de soixante-seize pieds un pouce et deux lignes, sur la ligne de l'autre côté, ensemble avec tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans cette affaire, si toutefois il en a, à la batture ou toutes les autres terres se trouvant entre les dits lots et le fleuve.

2° Un autre lot de terre situé dans le même District désigné par le lot No six sur un plan par B. Buisson voyer, en date du 25 avril 1836 et déposé dans l'étude de F. Grima, notaire de cette ville, ledit lot mesurant vingt sept pieds dix pouces de face à la rue Levée, entre celles Pleasant et Toledano, et s'étendant en profondeur au fleuve Mississipi, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, aises et servitudes y appartenant, aussi tous les accessoires et battures formées ou pouvant être formées en face du dit lot, étant la même propriété acquise par le défendeur par un achat de Frederick Fawcett, par un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire dans cette ville, le 27 février 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—1, 8, 15, 22, et 26 mai.

Mme Florinda W. Taylor vs. J. Q. A. Fellows.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,514—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 25 mai 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un morceau de terre dans l'îlet borné par les rues Clique (maintenant Remparts), Poydras, Perdido et Philippa (maintenant Dryades), dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans étant le lot No one, dans ledit îlet, ayant [illegible] pieds de face à la rue Perdido, sur une profondeur de quatre-vingt six pieds, et étant le même lot recouvré par Myra Clark Gaines de Isabella Jenkins en vertu d'un décret de la Cour Suprême des Etats Unis.

2° Trois lots de terre situés dans le Second District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Bourgogne, Remparts et St-Pierre, étant les lots No un, deux et douze du dit îlet, les lots No un et deux ayant une façade de soixante pieds à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt pieds. Le lot un forme le coin des rues Bourgogne et Toulouse. Le lot No 12 touche au lot un et a une façade à la rue Toulouse de soixante pieds sur une profondeur de cent vingt pieds, le tout en mesure française; les deux premiers lots étant les propriétés recouvrées par Myra Clark Gaines de G. Lamayer, et le lot numéro douze recouvré par Myra Clark Gaines de A. Suret en vertu d'un décret de la Cour Suprême des E.-U.

3° L'îlet Numéro trois Cent Quatre Vingt Dix, borné par les rues Gayoso, Dupré, Orléans et Ste-Anne, Second District.

4° L'îlet Numéro Quatre Cent Quatre, borné par les rues Rendon, Orléans, St-Pierre et l'avenue Hagan, Second District.

5° L'îlet Numéro Quatre cent Soixante, borné par la rue Orléans, avenue Hagan, St-Pierre et Port au Bayou St Jean, Second District, ceci étant l'îlet où se trouve la machine à dessécher, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent sur les propriétés ci-dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Celle-ci étant la [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

[illegible] COUR DE DISTRICT pour la paroisse [illegible]—En vertu d'un writ [illegible] l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District, [illegible] des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le faubourg [illegible] dans l'îlet [illegible] [illegible]

Étant les mêmes propriétés acquises par le dit défendeur de M. Mme Jean [illegible], conformément à un acte passé par J. Cuvillier, notaire en cette ville, daté du 4 décembre 1866.

2° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, étant situé dans le faubourg Plaisance, anciennement paroisse Jefferson, maintenant Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No vingt-et-un (21), borné par les rues Nayades, Pleasant ou Toledano et Apollo ou [illegible] de la Louisiane, sur le plan du dit faubourg, le dit terrain est désigné par le No quatre (4), et mesure trente pieds de face à la rue Apollo, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, au pied américain, conformément à un plan fait par B. Buisson, voyer de la paroisse Jefferson, le 2 avril 1839, et déposé comme plan No 18 dans le livre de plan No 2 à l'étude de W. Christy, anciennement notaire de cette ville. Étant la même propriété que le dit défendeur a acheté de Jean Lucien André, par acte pardevant E. Commagère, recorder et ex-officio notaire dans et pour la paroisse Jefferson, en date du 21 mars 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
15 mai—15,22,29—juin 5,12,16

Mme Seth Stern vs. Mme Magdalena Nelson.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,847.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 16 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Quatre certains morceaux de terre, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, privilèges qui y appartiennent ou qui y dépendent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dolhonde (anciennement Dorgenois), Julia, Broad et Poydras, désignés par les Nos. dix, dix-sept, dix-huit et dix-neuf, sur un plan B à un certificat en devis fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 12 février 1873, et annexé à un acte passé pardevant A. Hero notaire, le 11me jour de juin 1875, le dit lot No 6 mesure quarante-six pieds dix pouces de face à la rue [illegible] sur cent quatre-vingt deux pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Dolhonde (anciennement Dorgenois) et cent soixante-treize pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Broad, s'étendant sur la rue Julia, sur laquelle elle a une façade de quarante-six pieds un pouce et quatre lignes. Le lot No 17, mesure vingt neuf pieds sept pouces de face à la rue Poydras, sur quatre-vingt deux pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne plus près de la rue Broad, et quatre-vingt-huit pieds neuf pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Dolhonde (anciennement Dorgenois) avec une largeur sur la ligne du fond de vingt-neuf pieds deux pouces; le lot No 18 mesure vingt six pieds six pouces de face à la rue Poydras, vingt neuf pieds et deux pouces de profondeur, dans le fond sur quatre-vingt huit pieds neuf pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté plus près de la rue Broad et quatre vingt quatorze pieds huit pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté plus près de la rue Dolhonde (anciennement Dorgenois) et le lot No dix-neuf mesure vingt neuf pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue Poydras, sur quatre-vingt onze pieds huit pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Broad, et cent quatorze pieds [illegible] sur la ligne du côté plus près de la rue Dolhonde (anciennement Dorgenois) avec une largeur dans le fond de vingt neuf pieds deux pouces.

Et aussi toute la succession, le droit, titre, intérêt, réversion, et réversions, reliquats, loyers, issues, propriété, possession, portion, réclamation et demande quelconque aussi bien en droit qu'en équité de Elizabeth Fahrmann et ses héritiers et légataires de ces quatre lots de terre ci-dessus décrits et toute partie de ces derniers avec tout ce qui y appartient, et spécialement tous les droits et privilèges de rachat réservés par elle en vertu de l'acte de vente de la propriété ici décrite jusqu'alors faite par elle au défendeur par un acte passé devant A. Hero, notaire, le 31 juillet 1877, ladite Mme Fahrmann ayant promis que tout droit d'acquérir ce privilège de rachat ne serait pas réclamé par elle ou par tout autre héritant d'elle et renonçant au droit ou privilège de racheter la propriété ici décrite.

Étant la même propriété acquise par la défenderesse ici nommée, par vente, de Dame Veuve Elizabeth Fahrmann, conformément à un acte passé devant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le 11 janvier 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15mai—15,22,29 juin5,12,16

Ferdinand Heycke vs Charles Duchamp.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11 001—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 8 juin 1880, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Cinq certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Canal, Douane Galvez et Miro, désignés par les Nos 14, 15, 16, 17 et 18, et mesurant chacun 28 pieds 10 pouces de face rue du Canal sur 114 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ces terrains ont été acquis par le défendeur, par achat, de Mme Carolina Heycke et autres, par acte devant N. B. Trist, notaire, le 19 juin 1876.

Saisi dans l'affaire en question.

Conditions—1° Au comptant, jusqu'à concurrence d'une somme suffisante à payer la réclamation des plaignantes, c'est-à-dire ($420) quatre cent vingt dollars, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir du 18 mai 1876 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt de la dite réclamation comme honoraires d'avocats, tous frais du procès et taxes dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur devra assumer [le pro rata du montant de son enchère] le paiement des billets suivants, tous datés du 18 mai 1876, payables cinq ans après la date et portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de leur date jusqu'à leur paiement, et garantis par une hypothèque sur la dite propriété, savoir:
Un de quatre cent vingt dollars [$420].
Un de trois cent trente-six dollars [$336].
Un de deux cent soixante-dix sept dollars et vingt sous [$477 20].
Un de deux cent un dollars et soixante sous [$201 60].
Un de cent soixante-huit dollars [$168].
Un de cent neuf dollars et vingt sous [$109 20].
Un de quatre-vingt-quatre dollars [$84].
3° Et le reste du prix d'adjudication [s'il en est] comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8 mai—8, 15, 22, 29,—5, 8 juin.

QUARANTAINE.

Proclamation du Gouverneur.

ETAT DE LA LOUISIANE, Département Exécutif.

ATTENDU que d'après la SECTION 3040 des Statuts révisés de l'Etat de la Louisiane, approuvés le 14 mars 1870, à l'effet de pourvoir par le Gouverneur de lancer une proclamation, sur l'avis du Bureau de Santé, contre toute place dans laquelle on a des raisons de croire qu'il existe des maladies pestilentielles, contagieuses ou infectieuses, déclarant une Quarantaine et le nombre de jours contre tout navire, passagers, officiers et équipage, venant de cette place ou ses places.

Maintenant et d'après l'avis et les statuts ci-dessus et sur la recommandation du Bureau de Santé, moi, LOUIS A. WILTZ, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'ai jugé à propos de lancer une proclamation déclarant que tous les navires, arrivant le et après le 10me jour de mai 1880, des ports ci-dessous, considérés comme infectés par la fièvre jaune, savoir: la Havane, Vera Cruz et Rio de Janeiro, et les officiers, équipages, passagers et cargaisons, arrivant des ports ci-dessus désignés ou ayant touché ou s'étant arrêtés à l'un ou l'autre, seront sujets à telle détention ou quarantaine que le Bureau de Santé jugera à propos de désigner.

De plus il est ordonné que les officiers à la Station de la Quarantaine mettent rigoureusement en vigueur l'exécution de cette proclamation et que toute violation des lois de l'Etat sur ce sujet soit sévèrement punie.

En foi de quoi j'ai signé la dite proclamation et apposé le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le quatrième jour de mai de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt, et la cent quatrième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

LOUIS A. WILTZ.
Par le Gouverneur: WILL. A. STRONG, Secrétaire d'Etat.
5 mai—au 16—1m 2fp,s.

CHAMPAGNE
BOLLINGER
En grandes et demi-bouteilles,
Le Vin favori des Clubs de l'Est.
Grand vin Château Dillon.
En barriques et en caisses.
5,000 caisses vendues à New-York en 1879.
Bières anglaises mises en bouteilles
Par E. & J. BURKE. Dublin,
BASS,
ALLSOPPS,
GUINNESS.
WHISKEY D'IRLANDE,
de E. & J. BURKE, en fûts et en caisses.
A vendre par
SCHMIDT & ZIEGLER, Importateurs, 49, 51, 53, 55 rue [illegible]

A vendre,
SUR la rive droite du Mississipi, vis-à-vis des Casernes des Etats-Unis:
500 à 1,000 cordes de BOIS FENDU—Frêne, Cypre et Saule.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES DE CONSTABLE.

John L. [illegible] vs. S. Fornberg.

DEUXIÈME JUSTICE DE PAIX pour la paroisse d'Orléans, No 1,339.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. [illegible] Deuxième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan au No 390 rue Dryades, SAMEDI, le 15me jour de mai, à midi, de ce qui suit:
Un lot de meubles de maison;
[illegible]
Conditions—Comptant sur les lieux.
R. BARNES, Constable.
4 mai—4,9,15

PREMIERE JUSTICE DE PAIX—Pour la paroisse d'Orléans, No 3306.—A. Beebe vs. L. Beebe et M. [illegible]—En vertu d'un writ [illegible] Première Justice de Paix [illegible] je procéderai à la vente à l'encan SAMEDI, 15 mai 1880, à midi, en face de l'Entrepot No 139 rue Julie, la propriété suivante: 1° Un certain bail consenti par la veuve E. P. Macias à Mlle Maria L. Beebe pour une propriété située rue Bourgogne, entre Port et [illegible], avec les bâtisses et améliorations, pour une période de [illegible] à partir du 1er novembre 1878, au taux de [illegible] par an, le tout payé en billets de Mlle Beebe, ainsi qu'il appert de l'enregistrement au bureau des Hypothèques de cette paroisse dans le livre-folio—

2° Un autre bail consenti par la veuve E. P. Macias à Lee Beebe et par lui transféré à Maria L. Beebe pour toute la propriété achetée de John O'Conner, le 6 juillet 1868, par acte devant A. Magner, notaire, et bornée par les rues [illegible], D'Hémécourt, Génois et Clara, ainsi que la maison à deux étages, la cuisine, les écuries, chevaux, voitures, meubles, tous les instruments aratoires, et d'autres lots de terre tels qu'ils sont maintenant clôturés, avec les 17 lots ci-dessus décrits. Les meubles devront être conservés en bon état. Des améliorations doivent avoir lieu sur la propriété. Ce bail est pour douze ans à partir du 26 novembre 1876 au taux de trois cents piastres, trois mille piastres de la somme due ayant déjà été payés, et la balance ($600) réglée en un billet, ainsi qu'il appert de l'enregistrement du dit bail au bureau des Hypothèques.

Conditions—Comptant sur les lieux.
JOHN HURLEY, constable.
4 mai—4, 9, 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.—No 10,388.—Je certifie par les présentes que le troisième jour de février 1880, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-après, et les termes suivants, savoir:

Mme Sophia Flad vs. Sylvester Flad, son mari. } [illegible] Ernest J. Wenck, avocat de la demanderesse, et sur la production des preuves voulues à l'appui de la pétition de la demanderesse, le droit et les témoignages étant en faveur de la demanderesse—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré le 19 janvier 1880 soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de Mme Sophia Flad et contre le défendeur Sylvester Flad, son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté de gains et d'acquêts, qui a existé entre la demanderesse Mme Sophia Flad et Sylvester Flad, son mari.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Mme Sophia Flad et contre le défendeur Sylvester Flad, son mari, pour la somme de onze cent cinquante piastres ($1,150), avec intérêt légal à partir du 24 décembre 1870 et privilège sur toutes les propriétés du défendeur, ainsi qu'il est accordé par la loi à la femme mariée; que la demanderesse soit autorisée à diriger ses affaires séparément et en dehors de celles de son mari, avec tous les dépens.

Jugement rendu le 3 mars 1880.
Jugement signé le 9 mars 1880.
(Signé) W. H. ROGERS, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 29e jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt.

PAUL T. ABADIE, Député Greffier.
30 avril—15 et 29 mai.

SUCCESSION DE FERDINAND PEGOUL.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour de Paroisse—No. 62—Paroisse St. Charles

EN vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse, et l'Etat ci-dessus et en date du 28 mars 1880, je vendrai au plus fort enchérisseur sur la porte de la maison de Cour à 11 heures du matin SAMEDI 5 juin 1880 la propriété ci-dessous décrite savoir:

1° Une certaine portion de terrain habitation sucrière située dans la paroisse St. Charles, sur la rive droite du Mississipi, à (environ 11 lieues), au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant deux arpents de face au fleuve, sur cinquante arpents de profondeur, entre lignes parallèles, bornée à la ligne supérieure par la propriété de Chas. Aure D'Arensbourg, et à la ligne inférieure par celle de Dr. Audirette Jones; ensemble avec tous les édifices et les améliorations qui s'y trouvent, la sucrerie, les dépendances et tous les instruments aratoires, meubles, bestiaux, ainsi qu'il résulte de l'inventaire enregistré au bureau du greffier de la Cour de District de cette paroisse.

Conditions—Un quart comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets garantis par hypothèque avec le privilège du vendeur et portant huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra assurer tous les édifices dans l'une des compagnies d'Assurances de la Nouvelle-Orléans pour la somme de $3500, trois mille cinq cents piastres pour la sucrerie, et de mille piastres pour la maison de résidence.

Les autres meubles et ustensiles seront vendus au comptant.

C. COLLY, Shérif de la paroisse St. Charles.
Bureau du Shérif, paroisse St-Charles, 25 mars 1880.
1mai—1 8 15 22 29 5 ju

ETAT DE LA LOUISIANE. Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
Otto Touché vs Ses créanciers } No 792

Il est ordonné que la cession faite par l'insolvable Otto Touché soit et demeure acceptée au profit de ses créanciers, qu'une réunion des créanciers du dit insolvable soit convoquée pour le 28 mai 1880 au bureau d'Octave Morel, notaire de cette ville, ainsi que le veut la loi, que M. B. Dubuisson soit nommé avoué pour représenter les créanciers absents, et que toutes les procédures instituées tant contre le dit Otto Touché que contre ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1880.
(Signé) W. H. ROGERS, Juge.
Pour copie conforme: PAUL T. ABADIE, Député greffier.
6 mai—6, 11 15.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Successions de John et George Cromwell.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Nos 41,564 & 41,565—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons [s'il en ont] pour lesquelles le second compte présenté par l'administrateur de ces successions ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour:
JOHN HERBERT, Greffier.
11 mai—15 20

NOUS SOMMES PRETS.
$ 300.000
DE
NOUVELLES MARCHANDISES
à choisir
A CHOISIR LUNDI
—CHEZ—
GODCHAUX,
81 & 83 RUE DU CANAL.
Nous étalerons un stock complet et entièrement nouveau de
VÊTEMENTS,
Pour Hommes, Jeunes Gens, Garçons et Enfants.
ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX,
comprenant les qualités les plus fines et les mieux choisies et un assortiment immense d'articles à des prix moyens et réduits.
Dans notre département de Linge Fait sur commande.
on n'emploie que des tailleurs habiles et expérimentés, on trouvera les dernières nouveautés en lainages importés et du pays.
Nous prenons plaisir à informer nos amis et clients que notre stock, ayant été acheté avant la hausse des prix, ne sera pas vendu à des prix excessifs.
P. S.—Notre assortiment de vêtements pour première communion est vaste et à bas prix.
4 avril—

A VENDRE
—PAR LA—
New Orleans National Bank
34 RUE DU CAMP.
$15,000 de bons de première hypothèque de la Compagnie des chemins de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans.
Ces bons portent 6 pour cent d'intérêts, payable tous les six mois, le 1er juin et le 1er décembre.
Pour assurer le paiement ponctuel de l'intérêt et le rachat des bons, la Compagnie dépose toutes les semaines à la Banque du Canal onze cent vingt-cinq piastres, affectés sans réserve au paiement et au rachat susdits.
Le paiement du principal et de l'intérêt est en outre garanti par une hypothèque sur des immeubles de ville de grande valeur et sur les lignes de chemins de fer urbains, ci-après mentionnés, avec tous leurs droits et privilèges:
Ligne Magazine, ligne Prytanée, ligne Remparts et Dauphine, ligne du Pont du Bayou, ligne du Marché Français et du Bayou, ligne du Canal et Chemin du Lac.
Pour une description pleine et détaillée des propriétés, voir l'acte fait devant N. B. Trist, notaire.
5avril—1m

Delachaise Brick Company,
(Capacité de fabrication Dix Millions.)
Rues Tchoupitoulas, Foucher, Laurel et Amélie, Sixième District.
HY. KUNTZ, Secrétaire.
J. A. BLAFFER, Président.
Briques de campagne, première qualité, bien cuites. [illegible]
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR O. VALETON.

MACARONI!! VERMICELLI!!
Pour le compte de qui il appartiendra. Par ordre du Consul d'Italie.

PAR O. VALETON, Encanteur—MARDI, 18 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu à un Bonded Warehouse No —, Class 2, No 27 rue Decatur, par ordonnance consulaire, en date du 14 mai 1880,
G & B 35/56, 22 caisses de 6 boites Macaroni
G & B 57/61, 5 caisses de 6 boites Vermicelli en paquets.
Endommagés à bord de la barque Providence de Gênes.
15mai—

PAR S. GUINAULT.

Succession de George Kaiser.
Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No 41,564.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin du Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 avril 1880, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

Sept lots de terre contigus, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 13, renfermé par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Tonti et Rocheblave, lesquels lots de terre sont désignés par les lettres ABCDEFG, les dits lots de terre ont les dimensions suivantes:

Le lot A, formant encoignure aux rues Tonti et Laharpe, mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Laharpe, sur 125 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Tonti. Ensemble avec une grande bâtisse en bois, façade en briques, ayant un magasin et trois chambres, cuisine, deux citernes, &c., &c.

Le lot B mesure 27 pieds de face à la rue Laharpe, sur 125 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison en bois de quatre chambres, deux citernes lieux d'aisance, &c.

Le lot C mesure 28 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Laharpe sur 125 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison de deux chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc.

Le lot D mesure 27 pieds de face à la rue Laharpe sur 125 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur.

Les lots E et F mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Laharpe sur 125 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot G mesure 32 pieds de face à la rue Laharpe sur 125 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison en bois à distance de la rue ayant trois chambres, hangar, lieux d'aisances, citerne, etc.

Le tout conformément à un certificat d'arpentage en date du 23 avril 1880, fait par Arthur De Armas et déposé à l'étude de Abel Dreyfous, notaire.

"Voir le plan à la Bourse"
Conditions—Comptant.
Acte de vente par devant Abel Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du montant des adjudications seront payés sur les lieux par les acheteurs pour garantir la vente.
25avril—25 avril—8,15,22,29mai.

No 41,115.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
Succession de Jean Pierre Gab[illegible].

PAR S. GUINAULT, Encanteur.—Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 29 mai 1880, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 avril 1880. Les propriétés suivantes savoir:

1° Un terrain situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Grands-Hommes, Craps, et l'ouverture projetée des rues Charbonnet et Adams, désigné par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, lequel îlet mesure 216 pieds 6 pouces de face à la rue des Grands-Hommes, la même façade à la rue Craps, 219 pieds 9 pouces 4 lignes de face à l'ouverture projetée de la rue Adams, et la même façade à l'ouverture projetée de la rue Charbonnet. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

2° Huit lots de terre situés au faubourg Washington, dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Trécos, Hancock, Grands-Hommes et Craps, désignés par les Nos 13, 14, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 de l'îlet No 13 d'après un plan fait par J. A. Gérard, le 22 décembre 1838 et déposé en l'étude de Carlile Pollock, alors notaire de cette ville. Lesquels lots de terre mesurent au pied américain savoir: les lots Nos 13 et 14 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Trécos sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 21 mesure 28 pieds 9 pouces de face à la rue Hancock sur 104 pieds 4 pouces de profondeur. Le lot No 22 contigu au lot No 21 mesure 28 pieds 5 pouces 4 lignes à la rue Hancock, sur 124 pieds 4 pouces de profondeur. Les lots Nos 23, 24, 25 et 26 sont contigus et mesurent chacun 28 pieds 5 pouces de face à la rue Hancock, sur 104 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 26 formant l'encoignure des rues Grands-Hommes et Hancock. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Six lots de terre situés dans le même faubourg et district, désignés par les Nos 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de l'îlet No 7, lesquels lots de terre sont renfermés par les rues Amour, Bons Enfants, Lizardi et la propriété appartenant à Dame Veuve Louis Hermeroux, d'après un plan fait par P. C. Durel, ingénieur civil, daté 14 décembre 1871 et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire de cette ville d'après un plan No 35 des Livres de Plans No 7, lesquels lots de terre sont désignés comme suit, dimensions suivantes, savoir: Les lots Nos 8 et 9 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Lizardi, sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les lots No 10, 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue des Bons Enfants, sur 126 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur, [illegible] Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Bons Enfants et Lizardi, et le lot No 13 mesure 25 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue des Bons Enfants, 198 pieds 7 pouces 1 ligne dans le fond, sur 198 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur, [illegible] Ensemble avec une maison contenant [illegible] en ardoises, de quatre chambres, citerne, puits, latrines, etc.

Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs. Payant les taxes d'État et de ville exigibles en 1880, [illegible] le prix d'adjudication, les acquéreurs seront tenus de déposer sur les lieux 10 pour cent sur le montant de leur adjudication.
25avril—25 mai8 15 22 29

Terrain vacant sur la Louisiana Avenue.
Succession de Dame Johanna Burke.
No 41,309.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 22 mai 1880, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 avril 1880, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Louisiana Avenue, Delachaise, Chippewa et Annunciation; désigné par le No 21, lequel lot de terre mesure 30 pieds 10 pouces de face sur Louisiana Avenue, sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le tout conformément au plan à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant A. D Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur, et afin de garantir la vente, l'acquéreur sera tenu de déposer sur les lieux 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.
21 avril—1,8,15,22mai

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Agréable résidence-cottage rue St-Charles, entre les rues Troisième et Quatrième.
Vente à crédit pour effectuer un partage.
E. S. Adams tuteur etc., vs. J. A. Braselman tuteur et administrateur, etc.
No 41,817. Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR. Nicholas J. Hoey encanteur. Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI 22 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 16 mars 1880 et signé le 20 mars 1880, il sera vendu afin d'effectuer un partage dans l'affaire ci-dessus la propriété ci-dessous décrite à savoir:

La jolie résidence cottage No 687 rue St. Charles dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Troisième et Quatrième désignée comme le lot No 14, et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue St. Charles sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois, élevé, à un étage avec mansarde, retiré de la rue, avec balcon devant, de l'air et de la lumière des deux côtés quatre chambres et trois chambres aux mansardes, dans le corps principal de logis, une cuisine à deux étages avec salle à manger cuisine et deux chambres au-dessus, chambre à bain, deux cuves hangar etc., gaz partout. Loué à 35 piastres par mois jusqu'au 1er octobre 1880. Ce cottage est situé en face à la belle résidence de A. C. Hutchinson et se trouve dans le même îlet que les résidences de MM. J. J. Kennard et J. D. Hill.

Conditions de la vente—Le tiers comptant, le reste à un crédit de un an avec intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; la dite portion de crédit devant être représentée par les billets de l'acquéreur de la propriété, les dits billets devant être subdivisés en coupons au gré des parties intéressées et devant être spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, et aussi devant être identifiés avec l'acte de vente confirmant l'adjudication, et le dit acte devant contenir toutes les clauses et conditions usuelles, et spécialement celle qui a trait aux honoraires d'avocat en cas de poursuite, l'assurance de la propriété contre les risques du feu et particulièrement la clause connue comme le pacte "de non alienando", les taxes imposées sur la dite propriété et payables pendant l'année courante devant être assumées et payées par l'acquéreur ou les acquéreurs comme une condition de plus de la vente.

Acte de vente pardevant Charles G. Andry, notaire.
20 avril—20,24 mai 1 8,15,18,21,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée rue St. Charles, Premier District.
Propriété rue Pitt, près l'avenue Louisiane et coin des rues Zimpel et Hillary, Carrollton.
Vente au comptant.
Succession de John H. Meilleur.—No 41,116—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR NICHOLAS J. HOEY encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 12 juin 1880, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 mai 1880, rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Terpsichore et Euterpe étant la moitié du lot No 2 attenant au lot No 3 et mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue St. Charles sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage et deux corps de logis désignés par les Nos 411 et 413 rue St. Charles et qui se trouve entre les résidences du Dr James G. Belden et de M. Louis Rose.

2° Un morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Louisiana, les rues Berlin, Pitt et Prytanée, désigné par le No 9 et mesurant 30 pieds de face à la rue Pitt, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Trois morceaux de terre dans le Septième District de cette ville, Carrollton, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Adams, Hillary et Zimpel, désignés par les Nos 17, 18 et 20. Les lots 17 et 18 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Zimpel, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 20 mesure 32 pieds 8 pouces de face à la rue Zimpel, sur 120 pieds de profondeur et forme le coin des rues Zimpel et Hillary.

Conditions de la vente—Comptant, et les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1880.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
[illegible] de commerce établi au coin des rues Gasquet et Marais.
Maison en briques à deux étages et cottage en bois à deux corps de logis, rue Gasquet.
Et résidence de choix No 127 rue Terpsichore, entre celles Constance et Annunciation.
Succession de Nicholas A. Palermo, No 40,008—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur.—Bureaux, 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 5 juin 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 avril 1880, rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Commune, Marais ou Howard et Villeré, désigné par le No 3, et mesurant 23 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 90 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages avec cuisine en bois à deux étages désignée par le No 50 rue Gasquet.

2° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Commune, Marais ou Howard et Villeré, désigné par le No 1 et formant le coin des rues Gasquet et Marais ou Howard, mesurant 20 pieds 7 pouces de face à la rue Gasquet sur une profondeur et face à la rue Marais ou Howard de 90 pieds 1 pouce entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, au coin, connue depuis longtemps comme un emplacement de commerce établi, et une cuisine en bois à deux étages et désignée par le No 48 rue Gasquet.

3° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Marais ou Howard, Commune et Villeré, désigné par le No 2 A, mesurant 23 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Gasquet sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage couvert en bois à un étage et deux corps de logis avec cuisine et une cuisine à deux étages dans le fond, connu comme le No 52 de la rue Gasquet.

4° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Terpsichore, Annunciation, Melpomène et Constance, mesurant 27 pieds de face à la rue Terpsichore sur à peu près 127 pieds 8 pouces et 9 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, neuve et bâtie dans le genre moderne, avec bâtisses dans le fond retirée de la rue, entourée d'un joli grillage en fer, ayant galerie devant et derrière, corridor, etc., et connue comme le No 127 de la rue Terpsichore.

Conditions de la vente—Pour la propriété décrite en premier lieu—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit; pour la propriété décrite en second lieu étant sujette à une hypothèque de la somme de $800 comptant, le reste à un et deux ans de crédit; pour les propriétés décrites en 3me et 4me lieu étant sujettes à une hypothèque, $2,500 comptant sur chacune, et le reste à un et deux ans de crédit. Tous les dits paiements différés devront porter intérêt au taux de 8 pour cent du jour de la vente et portant hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement avec l'assurance et toutes les clauses usuelles de garantie et les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Théodore Guyol, notaire.
4 mai—4,8,15,22,29—5 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété foncière améliorée et vacant, campagne pour bâtir sur l'avenue Washington.
Résidence rue Chestnut.
Lots de terre dans le Sixième District et intérêts dans des propriétés en ville et à la campagne.
Succession de Charles Gallagher.
No 41,334—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteurs, Bureaux No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 5 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, daté du 29 avril 1880, il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession de Charles Gallagher les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Huit îlets de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent à Hurtsville, dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 69, 70, 71, 72, 75, 76, 77 et 78 sur le plan original de Hurtsville dressé par B. Buisson, voyer, le 17 mai 1837 et déposé dans le bureau de Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville. Les dits îlets sont décrits comme suit:

Ilet No 69 borné par les rues St Patrick, St David, Arabella et Nashville.
Ilet No 70 borné par les rues St Patrick, St David, Arabella et Joseph.
Ilet No 71 borné par les rues St David, Green, Arabella et Joseph.
Ilet No 72 borné par les rues St David, Green, Arabella et Nashville.
Ilet No 75 borné par les rues Green, St George, Arabella et Nashville.
Ilet No 76 borné par les rues Green, St George, Arabella et Joseph.
Ilet No 77 borné par les rues St George, Long Arabella et Joseph.
Ilet No 78 borné par les rues St George, Long Arabella et Nashville.

2° Les sept vingt quatrièmes (7/24) parties indivises d'une certaine portion de terre ensemble avec une proportion égale des édifices et améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes privilèges y appartenant connu comme l'Exposition Building, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Julie, Carondelet et Girod, ayant mesure française 80 pieds 10 pouces de face à la rue St Charles, 80 pieds 6 pouces de face à la rue Carondelet, sur 220 pieds de profondeur et traversant tout l'îlet.

3° Cinq certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, Chestnut, Fourth et Coliseum, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 et ayant chacun 25 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Washington sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 1 formant le coin des rues Washington et Chestnut. Ces terrains constituent maintenant un jardin de fleurs et une pépinière.

4° Un certain morceau de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Chestnut, Fourth et Coliseum, désigné par la lettre A sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, arpenteur, annexé à un acte du 14 juin 1870, devant A. Magner, ancien notaire de cette ville; le dit morceau de terre devant être pris à une distance de 100 pieds du coin des rues Washington et Chestnut, et ayant 84 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la dite rue Chestnut, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces 1 ligne entre lignes parallèles, formant intégralement les lots Nos 6 et 7 avec 3 pieds 1 pouce du fond des lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, sur un plan déposé comme plan No 34 en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire. Les améliorations comprennent une élégante maison en bois, de style moderne, à deux étages avec dépendances.

5° Un intérêt indivis dans une portion de terre située dans la paroisse Concordia, formant la moitié ouest de la section 9, Township 5 Nord, Range 7 Est, excepté la partie qui a été échangée pour une quantité égale dans le coin Nord-Ouest de la section 17, dans le même Township et le même Range, formant environ 25 acres, lesquelles 25 acres ainsi acquis par échange ont été également être vendues formant un total moyen de 325 acres plus ou moins avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: Comptant, sur les lieux.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Edgard Grima, notaire, No 14 rue Carondelet
4 mai—4, 8, 15, 22, 29—juin 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ AMÉLIORÉE DANS LA RUE STE-MARIE,
PRÈS DU MARCHÉ MAGAZINE.
COTTAGE DANS LA RUE CHIPPEWA AVEC LES BATIMENTS ATTENANTS.
SUCCESSION DE RICHARD BEHAN.
No 37,877, Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur — Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 20 avril 1880, il sera vendu à l'encan, dans l'affaire de la succession de Richard Behan, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° UN LOT DE TERRE dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Mary, Felicity, Magazine et Laurel, désigné comme le lot No 12, et ayant 53 pieds 9 pouces et 3 lignes de face sur la rue St-Mary, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, de grandes écuries, etc., [illegible] les Nos 153 et 155 rue St-Mary.

2° UN LOT DE TERRE dans le même district et le même îlet, borné par les rues Chippewa, Annunciation, St Andrew et Josephine, désigné comme lot No 10, ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 159 pieds. Les améliorations consistent en un cottage en bois de choix à un étage avec mansarde, en retrait sur la rue, connu comme le No 241 rue Chippewa, et formant une très agréable maison de résidence.

3° UN LOT DE TERRE dans le même district et le même îlet, désigné comme lot No 4, ayant 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 159 pieds 8 pouces 4 lignes. Les améliorations comprennent deux maisons à un étage, à double corps de logis, ayant dans chaque corps de logis deux chambres, cuisine, etc., et connues comme les Nos 237 et 239 rue Chippewa, elles doivent être vendues séparément.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente, le privilège du vendeur, et toutes les autres clauses habituelles, honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance, etc., paiement par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication de toutes les taxes sur la dite propriété dues et exigibles en 1880.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castell, notaire.
7 avril—27, 1, 8, 15, 24, 29 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage dans le Troisième District.
No 390 rue Bourgogne ou Craps, entre celles Bagatelle ou Bourbon et Union.
Succession de Wm H. Sheppard.
No 41,824—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY Encanteur, Bureaux 17 rue Carondelet. SAMEDI le 5 juin 1880 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 30 avril 1880, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne ou Craps, Bourbon ou Bagatelle, Dauphine ou Grands-Hommes et Union, mesurant au pied français, 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. La maison a un étage avec mansarde et est couverte en ardoise, deux salons, deux chambres, cabinet, galerie fermée, corridor, office, cour briquetée, water-work, puits et une cuisine en bois à deux étages, retirée.

Conditions de la vente—Celle-ci étant la seconde et dernière criée, la propriété ci-dessus décrite sera adjugée au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec une garantie solvable, comme la loi l'exige, portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente et garanti par hypothèque de vendeur et toutes les autres clauses habituelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880. L'acquéreur paiera en comptant un montant à déduire du prix d'adjudication suffisant pour liquider les taxes arriérées s'il en est sur la propriété, et paiera les frais de la vente de la dite propriété.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, par[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

La résidence [illegible] rue Carondelet, entre celles Poydras et Lafayette.
[illegible] actions de la Compagnie du Gaz et de Coke de Cincinnati.
Succession de George T. Rowe et de sa femme Mme Louisa Fenton Rowe.
Nos 40,245 et 41,7[illegible]—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet. SAMEDI 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans le 29 avril 1880, et signé le 4 mai 1880, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

1° Un morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Lafayette, Baronne et Poydras, désigné comme le lot No 6 et mesurant 33 pieds 1 pouce de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 154 pieds 7 pouces [illegible] 14 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté jusqu'à ce qu'elle atteigne un point où le dit lot s'élargit sur une ligne s'étendant à angle droit à la dite ligne de côté et vers la rue Poydras 28 pieds 10 pouces, puis une autre profondeur de 40 pieds 10 pouces à un mur en briques dans le fond qui appartient ou appartenait anciennement à M. Millaudon, sur lequel elle mesure 69 pieds 1 pouce et 2 lignes plus ou moins. Les améliorations comprennent une vaste et agréable résidence à trois étages en briques, avec bâtisse à trois étages dans le fond, remise, écurie, etc., désignée par le No 121 de la rue Carondelet.

2° Soixante-sept [67] actions de cent [100] piastres chacune du fonds capital de la "Cincinnati Gas Light & Coke Company" le composant de 26 certificats.

Conditions de la vente.—Pour les actions, comptant; pour la propriété foncière, un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente, garanti par privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les billets devront être subdivisés en coupons si on l'exige et les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880. Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Andrew Hero, notaire.
9 mai—9, 13, 15, 22, 29, mai—juin 5, 12, 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉS AMÉLIORÉES ET VACANTES DE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT
DANS LES RUES LAFAYETTE, DRYADES FRANKLIN ET JULIA.
DEUX ILETS DANS LA RUE DE LA COMMUNE.
JOHN DAVERN vs. JOSEPH DAVERN ET AUTRES.
No 10,979.—Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
Dans l'affaire des mineurs CARRIE DAVERN et IRENE MOODY, Demandant, etc.
No 34,768.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 29 avril 1880, et signé le 4 mai 1880; et aussi en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans en date du 5 mai 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés suivantes, savoir:

1. La rangée de sept maisons en briques, à deux étages, au coin des rues Lafayette et Dryades, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Poydras, Baronne et Dryades, composant deux lots de terre, Nos 21 et 22, se touchant et ayant chacun 27 pieds de face à la rue Dryades et 108 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur; le lot No 22 formant le coin des rues Lafayette et Dryades. Cette propriété est connue comme les Nos 205, 207, 209, 211 rue Lafayette, et [illegible] en face du MARCHÉ POYDRAS.

3. Trois lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberty, désignés comme lots Nos 19, 20 et 21, se touchant et ayant chacun 23 pieds 6 pouces de face à la rue Lafayette sur 115 pieds 1 pouce de profondeur; le lot No 19 formant le coin des rues Franklin et Lafayette. Les améliorations consistent en quatre édifices à double corps de logis en bois à deux étages pour cuisine, avec hangars, cuves, etc., et une épicerie en un édifice à un étage [illegible]

4. Le magasin en briques à trois étages No 271 rue Julia, dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Julia, Girod, Rampart et Basin. Le lot est désigné comme le No 121 et a 26 pieds de face à la rue Julia sur 87 pieds de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue des Remparts. [illegible]

4. Un lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julia, Girod, Franklin et Liberté, désigné comme le No 151, ayant 26 pieds de face à la rue Julia sur 86 pieds de profondeur. [illegible]

5. Vingt-neuf lots de terre formant tout l'îlet irrégulier No 16 ou 776, borné par Carrollton Avenue, les rues Commune, Solomon et Julia, ayant 434 pieds 2 pouces 5 lignes de face à Carrollton Avenue, 350 pieds de face à la rue Solomon, 324 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue de la Commune, et environ 282 pieds 1 pouce 4 lignes en face à Florida Landing ou rue Julie [illegible]

Les dits lots sont situés à la jonction de trois chemins coquillés et du point de la rue de la Commune; ils conviennent admirablement à l'établissement de vacheries ou de jardins.

6. Quatorze lots de terre, composant tout l'îlet irrégulier No 17 ou 791, borné par Carrollton Avenue, les rues Napoléon, Solomon et Julie, ayant environ 372 pieds 6 pouces de face à la rue Julie ou Florida Landing, 304 pieds 3 pouces de face à la rue Solomon, 324 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, et 55 pieds 4 pouces de face à la rue Napoléon [illegible]

Conditions de la vente: Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à 8 pour cent l'an du jour de la vente à parfait paiement, les billets devant être divisés en coupons si les intérêts l'exigent, garantis par privilège de vendeur et toutes les clauses habituelles de sécurité pour l'assurance, les honoraires d'avocat, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880, et feront un dépôt de 10 pour cent en argent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Fred Zengel, notaire, coin Camp et Commercial Alley.
9 mai—9, 15, 22, 29 mai, 5 et 12 juin

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIÉTÉ A DEUX CORPS DE LOGIS A L'ENCAN.
Nos 437 et 439 rue REMPART, ENTRE LES RUES MELPOMÈNE ET TERPSICHORE
Succession de Alexandre P. Waldren.
No 41,910—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 mai 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

UN MORCEAU DE TERRE, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rempart, Dryades, Melpomène et Terpsichore, désigné par le lot No 12, et mesurant 32 pieds de face à la rue Rempart, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages à deux corps de logis, cuisine, etc., à une galerie de devant, corridor dans le fond et huit chambres de chaque côté, gaz partout, eau, hydrant, etc.

Conditions de la vente—Comptant, et les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes taxes dues et exigibles en 1880.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave Morel, notaire, No 12 Passage de la Bourse.

Et à la même heure et au même endroit, au comptant, un dépôt de $170 64 dans la New Orleans Savings Institution, sur lequel la somme de $42 66 a été payée comme dividende.
9 mai—9,15,22,29—juin 5, 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans.
Succession de Marie J. Poole, Veuve de Jean B. Keller.
No 41,219.—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 22 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 14 avril 1880, et rendu dans la susdite succession, les propriétés décrites, à savoir:

1° DEUX LOTS DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le No 115 sur un nouveau plan fait par Henry C. Brown, voyer, borné par l'Avenue Napoléon, les rues Berlin, Jersey et Tchoupitoulas. Lesdits lots sont désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan [illegible] fait par Augustus S. Phelps, voyer, en date du 15 février 1849, et déposé [illegible]

2° UN LOT DE TERRE ensemble avec les bâtisses [illegible] situé dans le [illegible] District de la Nlle-Orléans dans l'îlet [illegible] désigné par le No 140 sur le plan fait par Henry C. Brown, voyer, borné par les rues Lyons, [illegible] Laurel et Jersey. Le dit lot est désigné par le lot No 11 sur un plan fait par [illegible] en date du 27 avril 1841 et déposé dans le bureau de P. Lacoste, notaire, et mesure au [illegible] 30 pieds de face à la rue Lyons sur [illegible] de profondeur. Étant la même propriété [illegible] par Marie Justine Poole [illegible] conformément à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, et daté du 1er août [illegible]

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit pour billets [illegible] portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédure judiciaire, les améliorations devant être assurées et la police transférée au porteur des billets. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication au comptant sera requis au moment de l'adjudication par l'encanteur.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Ernest Commagère, notaire.
20 avril—20 24 mai 1 8 15 22.

SCIROPPO PAGLIANO.
[illegible] 150 bouteilles du vrai Sirop Pagliano, dépuratif et rafraîchissant du sang et des humeurs, [illegible] Jérôme Pagliano, de Florence, et à vendre par J. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Réclamation de Jugement. En faveur de la Banque du Sud.
Dans l'affaire de la Banque du Sud en liquidation. No 40,448. Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau 31 rue du Camp.—SAMEDI, 15 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 avril 1880 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la réclamation ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain jugement en faveur de la Banque du Sud contre H. Bonzano pour quinze cent cinquante-neuf piastres et vingt cinq cents avec dix pour cent d'intérêt par an du 20 novembre 1877 jusqu'au paiement et les frais de cour, privilèges, etc., conformément à un jugement rendu par l'Hon. W. H. Rogers, juge de la Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 8,405, en date du 26 novembre 1878 et signé le 1er décembre 1878.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les frais de l'encanteur pour annoncer et la commission pour la vente en sus du prix d'adjudication.
2 mai—8 et 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire des Successions de feue Barbara Gottendorf, épouse de Jacob Elmer, Sr., et de feue Anna Elmer, épouse d'Edward Ferrer.
No 41,010 Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans.
Vente en partage.
Propriété de choix dans le Premier District—Magasin et maison de résidence, angle nord-ouest des rues Carondelet et Polymnie.—Magasins et maisons de résidence angle des rues Liberty et Poydras, côté sud.—Terrains convenables pour bâtir au Florida Landing.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureau 31 rue du Camp.—SAMEDI, le 15 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, seront positivement vendues à l'enchère publique, pour effectuer un partage, conformément à un décret de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 avril 1880, et rendu dans le procès en question, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Le magasin et la maison de résidence, en briques, à trois étages, formant l'angle nord-ouest des rues Carondelet et Polymnie, dans le premier district de cette ville et dans le carré d'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Polymnie et Euterpe. Le terrain mesure 25 pieds 11 pouces de face rue Carondelet, sur une profondeur entre lignes parallèles rue Polymnie, de 123 pieds 10 pouces 4 lignes. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages et privilèges y appartenant. Les améliorations comprennent le magasin et la maison de résidence en briques à trois étages désignés par le No 421 rue Carondelet, magasin et corridor au premier étage, salon double à arche et corridor au second étage, avec chambres et appartement au troisième étage, avec une cuisine à deux étages, à salle à manger, cuisine et deux chambres au premier étage, quatre chambres au second, hangar, citerne, gaz, cour pavée, etc.

2° Les magasins et maisons de résidence en briques, à deux étages, formant l'angle sud-ouest des rues Liberté et Poydras, côté sud, dans le carré d'îlet borné par les rues Poydras, Liberté, Lafayette et Howard. Le terrain mesure 26 pieds 11 pouces 4 lignes, de face rue Poydras, sur une profondeur et façade de 110 pieds rue Liberté, avec tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. L'emplacement convient parfaitement pour magasins d'épiceries ou salon de liqueurs.

3° Deux certains terrains désignés par les Nos 5 et 6, dans le carré d'îlet borné par la Promenade Florida et les rues Clara, Martin et Euphrosine, d'après un plan de G. T. Dunbar, en date du 9 janvier 1845, et déposé au bureau de D. L. McCay, ci-devant notaire en cette ville, d'après quel plan les dits terrains mesurent, chacun, 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de face rue Euphrosine, et 31 pieds 10 pouces et 2 lignes de face sur le chemin coquillé ou la Promenade Florida.

Le terrain No 5 ayant 126 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 4, et 130 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 6, lequel terrain est divisé du terrain No 7 par une ligne de 134 pieds et 7 lignes.—Avec tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent. Quelques-unes des améliorations sont réclamées par le locataire actuel. Cette propriété fait face au Bassin du Nouveau Canal et est désirable pour le commerce qui s'y fait.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit payable en billets garantis par hypothèque spéciale et billets du vendeur portant intérêt au taux de 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets; les bâtisses devant être assurées et la police transférée au porteur des billets, et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du montant de l'adjudication, et en outre les acquéreurs payeront les frais de l'encanteur pour publication de l'annonce et commission pour la vente de la propriété. Un dépôt de 10 0/0 comptant sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.
11 avril 11,17,24—mai 1,8,15

Une jolie maison centrale, près de la Cathédrale et des Cours.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI 15 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan la maison en briques à trois étages, centralement située et solidement bâtie, avec terrain en sus désignée par le No 48 rue St. Pierre, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Allée Orléans et St Pierre. Voir le plan pour les dimensions.

Conditions—Un tiers au plus comptant au gré de l'acquéreur le reste à un et deux ans de crédit, pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 0/0 d'intérêt l'an, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant A. Morel, notaire, aux frais de l'acquéreur. 14 mai—71

Vente positive de sept lots et un cottage à l'encoignure des rues Dorgenois, Aubry et Abadie, près des Fair Grounds.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 15 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu aux enchères publiques

Sept beaux lots situés dans l'îlet borné par [illegible] les Nos 1 à 7 inclusivement—mesurant 229 pieds 11 pouces plus ou moins de face à la rue Dorgenois sur une profondeur et façade sur la rue Aubry de 110 pieds. Il y a un cottage au coin des rues Dorgenois et Aubry. La propriété sera vendue en parties brisées ou en bloc.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant au gré, le reste à 1 ou à 1 et 2 ans, pour des billets garantis par privilège du vendeur, avec les clauses usuelles de 8 pour cent par an, l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1880, en outre du prix d'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acheteur devant le notaire désigné par l'acheteur.
24 avril—24, 25, 1, 2, 8 mai au 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasins en briques rue Girod, entre Tchoupitoulas et Commerce.
Succession de Peter Green.
No 38,981.
Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux 31 rue du Camp—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1878, et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Girod, Lafayette, Commerce et Tchoupitoulas, mesurant 19 pieds de face à la rue Girod sur 86 pieds de profondeur entre lignes parallèles; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent qui comprennent la bâtisse du milieu de l'îlet, de trois maisons coin Girod et Commerce, désigné par le No 59 de la rue Girod, l'édifice de face est une maison en briques à trois étages, 19 pieds sur 50 et la bâtisse en briques à deux étages dans le fond, 19 sur 15 pieds, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large, en commun avec le lot et la bâtisse qui y touche.

2° Un certain morceau de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant plus ou moins 20 pieds de face à la rue Girod, sur 85 pieds de profondeur, borné sur le côté vers la rue Tchoupitoulas par la propriété de Em. Rusha et sur le côté vers la rue Commerce par la propriété du dit P. Green. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par le No 61 de la rue Girod.

Termes et conditions—1/3 comptant le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilèges de vendeur portant toutes les clauses usuelles et 8 0/0 intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le montant, les améliorations devront être assurées et la police transférée aux porteurs des billets et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais des acquéreurs.
8 mai—15, 22, 29—juin 5, 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX FERMES DÉSIRABLES SUR LE CHEMIN DE LA MÉTAIRIE, près des fermes à bestiaux de MM. Bonnabel et [illegible].
Dans l'affaire de Jos Larroque vs la Banque d'Epargnes de la Nlle Orléans.
No 8707—Cour de Circuit des Etats-Unis, district de la Louisiane.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, seront vendues, à l'enchère publique, conformément à un décret de l'honorable E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis, dans le district de la Louisiane, en date du 14 mai 1879, et rendu dans la sus-dite affaire, les terres ci-après décrites, savoir:

1° Une certaine ferme sur le chemin de la Métairie, comprenant la moitié inférieure de six carrés d'îlets désignés par les Nos 107, 108, 111, 112, 115 et 116 et le tout d'un autre carré désigné par le No 120. Le tout situé dans le village de Bath, paroisse Jefferson, Louisiane. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et appartenances qui y appartiennent—d'après le plan dressé par L. Brigier, le 13 décembre 1836 et déposé au bureau de Jos. Marks, ci-devant notaire en cette ville, et étant la même propriété acquise par David Urquhart, à une vente d'encan du shérif de la paroisse de Jefferson, le 11 décembre 1876 en vertu d'un ordre de saisie et de vente à lui adressé par l'honorable Deuxième Cour judiciaire de la Louisiane, dans et pour la paroisse de Jefferson dans le procès de David Urquhart vs Sarah Hall et son époux Raymond de la Cruz, No 3992 du dossier de cette cour.

2° Une autre ferme contiguë à la première ci-dessus décrite, située dans la ville de Bath, No 1, paroisse Jefferson, rive gauche du Mississipi, en cet Etat, sur le chemin de la Métairie et composée du tout des carrés Nos 117 et 118 et la moitié des carrés Nos 107, 108, 111, 112, 115 et 116 sur le plan primitif de la ville de Bath, d'après le devis de Jules G. [illegible], ingénieur, en date du 15 mai 1873.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, selon le gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets; et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 0/0 comptant sur le prix d'adjudication sera exigé de l'acquéreur au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant A. Hero, notaire aux frais des acquéreurs.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

Emplacement de commerce de premier ordre et une propriété rapportant un excellent revenu.
Les magasins et maisons de résidence au coin des rues St. Louis et Villeré.
Vente positive.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur, Bureaux No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, seront positivement vendues à l'enchère publique—

Le magasin et la maison de résidence formant l'angle Sud-Est des rues St. Louis et Villeré, dans le carré d'îlet compris entre les rues St. Louis, Conti, Marais et Villeré.

La propriété comprend cinq terrains mesurant une façade totale de 100 pieds rue St. Louis, sur une profondeur et façade, rue Villeré, de 137 pieds, sur lesquels sont construites une bâtisse en briques à deux étages et des bâtisses en bois. Voir le plan, à la vente pour les subdivisions, etc. La propriété se vendra en totalité ou en partie. Convenablement réparée, elle rapportera un excellent revenu. Elle est située dans un quartier populeux. Un capitaliste entreprenant voulant établir un magasin de comestibles dans la bâtisse du coin pourrait en retirer des profits assez considérables pour se rembourser, en une année, de la somme que lui aurait coûté la propriété.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, police d'assurance transférée et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication et en outre ils devront payer comptant la commission de l'encanteur, les frais d'annonces aux journaux. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant ———, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 mai—16, 22 jusqu'à date.

Une jolie maison-cottage élevée de terre et ayant un grand jardin dans le Second District, et la maison de résidence en bois, double, à deux étages, rue des Ursulines, entre Derbigny et Roman.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, seront vendues à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° La jolie et confortable maison-cottage en bois élevée de terre, avec 6 grands terrains formant l'angle sud est des rues Dorgenois et Ursulines, dans le carré d'îlet borné par les rues Dorgenois, Ursulines, Rocheblave et Hôpital, mesurant 157 pieds 4 pouces et 7 lignes de face rue Dorgenois, sur une profondeur et façade de 149 pieds 1 pouce et 4 lignes rue Hôpital.

2° La maison de résidence en bois à deux étages et double désignée par les Nos — rue des Ursulines, dans le carré d'îlet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Roman et Derbigny. Le terrain mesure 32 pieds 10 pouces de face rue des Ursulines sur 111 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et à trois chambres à chaque étage et de chaque côté, cuisine à l'arrière, corridor latéral et citerne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.

Les actes de vente pardevant W. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
15mai—16 22 jusq date

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés de valeur dans le septième district.—Succession d'Herman Thaler et femme. Action en partage

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale, SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement en partage, affaire 2,115, Cour du deuxième district judiciaire, 6e et 7e districts municipaux de la ville de la Nlle Orléans, signé le 1er avril 1880, en vertu également d'un ordre de la même cour autorisant les procédures, etc., daté le 3 mai 1880.

Et d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de H. Thaler, No 41,296 du docket de ladite Cour en date du 4 mai 1880, il sera vendu—

Pour opérer un partage entre les héritiers, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui y sont situés dans le Septième District de cette ville (ancienne ville de Carrollton), et désignés par les Nos 9 et 10 de l'îlet L, borné par les rues Levée, Burdette, De Armas et [illegible]. Le lot No 9 a 30 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Levée, 30 pieds de face à la rue De Armas, 174 pieds 3 pouces 3 lignes sur la ligne inférieure qui le divise des lots Nos 8 et 11, et 149 pieds 3 lignes sur la ligne supérieure qui le divise du lot No 10. Le lot No 10 formant le coin de la Levée et des rues Burdette et De Armas a 39 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue de la Levée, 123 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Burdette, 20 pieds de face à la rue De Armas et 149 pieds 3 lignes sur la ligne inférieure qui le divise du lot No 9.

2° Sept lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui y trouvent, situés dans le septième district de cette ville, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'îlet borné par les rues [illegible], Macarty, Washington et Burdette. Les lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 105 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme le coin des rues Washington et Macarty. Les lots Nos 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur entre lignes parallèles de 150 pieds.

3° Trois certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville et désignés par les Nos 6, 7 et 8 de l'îlet No 3, ont chacun, d'après le plan de Charles F. Zimpel, député arpenteur des Etats-Unis, le 26 février 1836 et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire en cette ville, 50 pieds de face à la rue [illegible], la même façade à la rue Washington, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de cette ville et désigné par le No 1, formant le coin des rues Washington et Levée, et ayant 52 pieds 6 pouces [illegible] de face à la rue Levée, sur 149 pieds de profondeur et face à la rue Washington, 114 pieds 7 pouces 8 lignes sur la ligne touchant au lot No 2. Le tout d'après le plan annexé à un acte au bureau de W. Y. Lewis, ancien notaire le 15 novembre 1836.

5° Un certain lot de terre avec les constructions qui y trouvent, situé dans le dit septième district, formant le coin des rues Levée et Short et ayant 124 pieds 6 pouces de face à la rue de la Levée, sur 131 pieds de profondeur et façade à la rue Short sur 130 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 4 (le tout plus ou moins).

6° La moitié indivise d'un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit septième district, et désigné par le No 10, ayant 60 pieds de face à la rue Short, sur 137 pieds 6 pouces de profondeur, entre le lot No 9 et de l'autre par le lot No 11. La dite moitié du lot de terre touche au lot No 11 et a 30 pieds de face à la rue Short sur 137 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, [le tout plus ou moins.]

7° Le contenu de la grocerie, au coin des rues Levée et Short.

8° Un lot de meubles meublants, etc. qui se trouvent dans la maison.

Conditions.—Pour la propriété foncière, un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat dans le cas de procès, assurance des propriétés et transfert des polices, paiement par les acquéreurs des taxes payables en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Pour les meubles, comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant W. H. Peacoe, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.
8 mai—8, 15, 22, 29—5et12 juin

Propriété de valeur formant le coin des rues Amour et Port.
Succession de Christian Haindel.
No 41,411—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureaux et salle de vente No 45 rue Royale—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 14, et signé le 19 novembre 1879, et aussi en vertu d'un ordre de la même cour daté du 23 avril 1880, les propriétés ci-dessous décrites appartenant à la succession ci-dessus nommée.

Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Un de l'îlet No 11, borné par les rues Port, St-Ferdinand, Amour et Bons Enfants; le dit lot formant le coin des rues Amour et Port et mesurant au pied américain 29 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Amour sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer, en outre de l'enchère, les taxes dues et exigibles en 1880.

Acte de vente pardevant ——— notaire, aux frais des acquéreurs.

L'acquéreur devra payer 10 0/0 du montant de l'adjudication comptant sur les lieux afin de lier la vente.
24 avril—24—mai 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur rue Troisième, entre Carondelet et Baronne.
Succession de Louis Gastaner.
No 39,897—Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, Encanteur,—Bureau et Salle d'encan. 45 rue Royale—SAMEDI 22 mai 1880, à midi, sera vendue à l'enchère publique, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 avril, 1880, la propriété ci-dessous décrite:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet No 121, compris entre les rues Carondelet, Baronne, Troisième et Quatrième, désigné comme le lot No 10; il mesure 30 pieds de face rue Troisième sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1880. L'acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 avril—24, 1, 8, 15, 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur rue Patterson, entre Seguin et Bartholomew.
Succession de Allen Harris.
No 37,406, Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau et salle de vente No 45 rue Royale, LUNDI, 31 mai 1880, il sera vendu à l'enchère publique, au salon de liqueurs du Barrett "Ferry Exchange" au coin des rues Bouny et Villeré, (Alger), en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 avril, 1880.

Un certain lot de terre situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Patterson, Villeré, Seguin et Bartholomew, désigné comme le lot No 7 et mesurant 33 pieds 2 pouces et 3 lignes de face rue Patterson, sur 113 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 8, 113 pieds 9 pouces et 5 lignes à l'autre extrémité, et 33 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond; avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur devant payer, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1880.

L'acte de vente pardevant W. M. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés de valeur dans le Second et le Troisième District.
Rue Désiré, entre Grands Hommes et Craps Troisième District.
Rue Bienville, entre les rues Marais et Trémé, Second District.
Succession de Jean Sauvage.
No 41609—Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 15 mai 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District, pour la paroisse d'Orléans daté du 22 janvier 1880, pour le compte de ladite succession les propriétés ci-dessous décrites savoir:

1° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges, situés dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 3, dans l'îlet borné par les rues Désiré, Bourgogne (anciennement Craps) Piété et Dauphine (anciennement Grands-Hommes), sur un plan dressé par F. N. Tourné, le 16 avril 1853, et déposé au bureau de J. Lisbony, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesure au pied anglais 26 pieds 6 pouces de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Marais et Trémé, mesurant au pied américain 20 pieds de face à la rue Bienville, sur 127 pieds 10 5/8 pouces de profondeur entre lignes parallèles conformément à un plan déposé dans le bureau de Selim Magner anciennement notaire en cette ville, comme le No 2d; le dit lot de terre est borné sur le côté plus près de la rue Marais par la propriété appartenant ou qui appartenait à St Herman et sur la ligne plus près de la rue Trémé par la propriété qui appartenait ou appartient maintenant à Louis Attale Largainevaste, ensemble avec les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent ou qui y appartiennent en quelque sorte sans exception ou réserve.

Termes et conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit pour billets portant intérêt à raison de 8 0/0 l'an du jour de la vente à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et toutes les clauses 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuite, les bâtisses devront être assurées pour un montant égal à celui des billets et les polices transférées au détenteur des billets, taxes exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication et auront le privilège de payer le montant d'achat total au comptant, à leur gré. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier notaire, aux frais des acquéreurs.
15 avril—15, 22,29—mai 6, 13, 15.

Belle maison de résidence No 255 rue Bourgogne, entre Ursulines et St-Philippe.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 15 mai, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Ursulines, St-Philippe et Rampart, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur 88 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une grande maison ayant 4 chambres, 2 cabinets et galerie avec grandes bâtisses hautes en briques ayant environ 12 chambres, waterworks, latrines, etc., rapportant maintenant $40 par mois. Cette propriété porte le No 255 rue Bourgogne.

Termes et conditions—1/2 comptant, la balance à un an de crédit portant 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du billet ou en partie. L'acquéreur assurera la bâtisse et transférera la police d'assurance au porteur du billet, remboursera la prime non expirée et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur assumera toutes les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du montant de l'adjudication, et sera tenu de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant G. Desmet, notaire, aux frais de l'acquéreur. 11mai—

Les deux splendides maisons de résidence en briques à trois étages Nos 234 et 236 rue Royale.
Vente positive.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear Encanteur, Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 15 mai, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane:

Une portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Ursulines et St. Philippe, ayant 44 pieds 4 pouces de face à la rue Royale, sur 85 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la belle résidence en briques à trois étages No 234 ayant un grand magasin 18x40 pieds au rez-de-chaussée, cinq grandes chambres et trois cabinets au deuxième étage, cinq chambres et deux cabinets au troisième étage, et la No 236 un grand magasin 18x40 pieds au rez-de-chaussée, deux grandes chambres au second étage, et deux grandes chambres au troisième étage, avec une cuisine en briques à deux étages, et trois chambres de chaque côté. Les maisons portent les Nos 234 et 236 rue Royale.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au choix de l'acquéreur, le reste, s'il y a, à un an de crédit, en un ou deux billets garantis spécialement par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale avec les clauses habituelles de huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du montant des billets. Les édifices devront être assurés et la police transférée au porteur des billets. Taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication, et sera tenu de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Charles Roffe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Stock d'épicerie, meubles de maison, argenterie, etc.
Succession de Emile Martin.
Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 41 804

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—MERCREDI, 19 mai 1880, à six heures du matin, sera vendu à l'enchère publique, au No 153 rue Bourbon, entre Toulouse et St Pierre, en vertu de et conformément à un décret de l'honorable A. L. Tissot juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 3 mai 1880, pour le compte de la susdite succession, le contenu de la maison en question composé de, savoir:

1° Un lot de meubles de maison,
2° Un lot de vin rouge
3° Un lot de lingerie.
4° Un lot d'effets personnels.
5° Une montre, une chaîne et des boutons en or.
6° Deux Actions de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
7° Tous les droits, titres et intérêts du défunt à une moitié de tiers, c'est-à-dire, (un douzième) d'un morceau de terre (league of land) situé dans le comté de Liberté, Etat du Texas.

Aussi,
La moitié d'un lot non divisé de linge de ménage, en toile, argenterie, stove et ustensiles de cuisine. Le tout d'après inventaire enregistré à la Deuxième Cour de District.
Conditions—Comptant.
8 Mai—11, 15, 19.

Coupons d'intérêt, certificats du bureau de police métropolitaine, billet de ville, etc.
Succession de Jean Sauvage.
No 41,609.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux 46 rue Royale—MARDI, 18 mai 1880, à midi et demi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 janvier 1880, pour le compte de la dite succession les coupons suivants:

1° 7 coupons équivalant à la somme de $75 (dont la moitié a été payée) de la Compagnie des Waterworks.
2° 71 coupons de bons de 7 0/0 nouvelle et vieille série pour la somme de $1242 50 (dont la moitié a été payée).
3° 3 coupons de bons d'amélioration 7 3/6 pour la somme de $109 50 (dont la moitié a été payée).
4° 154 coupons de bons d'or à 7 0/0 pour la somme de deux mille six cent quatre vingt quinze piastres (dont la moitié a été payée).
5° 39 coupons de la série de la taxe à [illegible] pour la somme de $682 50.
6° 5 certificats du Bureau de la Police Métropolitaine pour $234 95.
7° 1 Reconnaissance de billet de ville pour $100.
8° Un billet de Henry [illegible] à l'ordre de et endossé par Andrew Wal. à 60 jours de vue du 4 novembre 1878, protesté pour non-paiement, et pour la somme de $150 avec intérêt de 8 0/0 du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
7mai—7,11,15,18

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Deux bonnes résidences en bois dans le Deuxième District, No 298 rue des Ursulines, et 229 rue Prieur.
No 10,833.—Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
Amédée Brogier et al. vs. Philippe Brogier et al.
Vente pour effectuer un partage entre héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur. Bureaux 56 rue Royale—SAMEDI 22 mai 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans cette ville, en vertu d'un ordre émis par l'Hon. N. H. Righter, juge de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 16 avril 1880.

1° Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Quartier, [illegible] Roman, mesurant 31 pieds de face à la rue Prieur, commençant à une distance de 96 pieds de la rue du Quartier sur une profondeur [illegible] entre lignes parallèles de 63 pieds.

Les améliorations sur ce lot comprennent une maison de résidence en bois à un étage contenant 4 chambres, cabinet 2 chambres, [illegible] cuve, lieux d'aisance.

2° Un certain morceau de terre dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Roman, Prieur et St. Philippe, mesurant à une distance de [illegible] pieds de la rue Roman, 24 pieds de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur entre lignes parallèles de 68 pieds.

Les améliorations sur ce lot comprennent une maison de résidence en bois à un étage, contenant 3 chambres à l'étage inférieur et deux dans la mansarde, une cuisine en bois à deux étages, puits, cuve, etc., lieux d'aisance.

3° La moitié d'un certain morceau de terre situé dans la paroisse de Tangipahoa mesurant 50 acres plus ou moins commençant à la partie Nord du Head Right No 39, et connu comme le Michael [illegible] Head Right dans le Township 4 Sud du range 7 Est et borné comme suit, commençant au coin Nord Est du dit Head Right No 39 sur la rive Ouest de la rivière Tangipahoa, de là courant à l'Ouest 92 50/100 chaînes à un poteau sur la ligne Nord-Ouest du dit Head Right, [illegible] Sud 30 minutes Est 5 chaînes 40/100 de chaînes à un poteau sur la rive Ouest de la rivière Tangipahoa, de là jusqu'à l'endroit de commencement.

Termes et Conditions—La moitié comptant et la balance à un crédit d'un an pour billets des acquéreurs (divisés en coupons) portant intérêt au taux de huit pour cent par an du jour de la vente à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale, privilège de vendeur [illegible] assurance [illegible] taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant Octave Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.
[illegible]